

Aux termes du traité, vous vous le rappellerez, les États membres ont convenu qu'un acte d'agression contre un d'entre eux serait un acte d'agression contre tous, et auquel tous devraient résister. Afin de coordonner les efforts en vertu du traité, on a établi le Conseil des ministres des Affaires étrangères. On a également créé un comité des ministres de la Défense, un comité des ministres des Finances, une commission de production et d'approvisionnements militaires comprenant de nombreux sous-comités et un comité des suppléants du Conseil. Cette organisation, passablement poussée sur le plan civil, se retrouvait, sur le plan militaire, dans la Commission militaire des chefs d'état-major de chacun des douze pays, avec un groupe permanent d'exécution représentant les chefs d'état-major de Grande-Bretagne, de France et des États-Unis. En outre, on comptait cinq groupes régionaux, chacun doté d'une organisation militaire correspondante. Il n'est pas étonnant qu'on ait trouvé cette organisation trop poussée, mais le travail de simplification est en bon train.

Progrès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.—A la réunion de septembre, le Conseil a approuvé les propositions américaines, qu'il a déferées aux ministres de la Défense.

A Washington, en octobre, la Commission de défense a approuvé un plan pour la défense des cinq régions atlantiques: l'Europe occidentale, l'Europe septentrionale, l'Europe méridionale, la région de l'Atlantique-Nord et la région Canada-États-Unis.

Le plan de défense exposait pour la première fois le détail des besoins en matière de défense; il indiquait dans quelle mesure on pouvait répondre à ces besoins, ainsi que la répartition des forces que pourrait fournir chacun des États membres.

A cette réunion, on ne s'est pas entendu sur la participation de l'Allemagne occidentale et la Commission de défense a été chargée de décider de cette question, lorsqu'elle se réunirait de nouveau. Elle devait aussi décider de la création d'une armée unifiée et de la nomination d'un commandant suprême, initiative partiellement de son ressort.

Dans l'intervalle, à la demande de la Commission de défense, le réarmement de l'Allemagne occidentale a été étudié par les suppléants du Conseil et la Commission militaire des chefs d'état-major, à leur réunion à Londres.

Ces réunions à Londres ont abouti à une entente qui a été approuvée par la Commission de défense à une réunion tenue à Buxelles le lundi 18 décembre. Il s'en suivit une réunion conjointe de la Com-

mission de défense et du Conseil, et le lendemain d'une réunion du Conseil. J'ai eu l'avantage d'assister à ces réunions en ma double qualité de ministre de la Défense et de représentant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

A Bruxelles, le Canada a de nouveau proposé la modernisation de l'organisation de l'OTAN. La Commission de la production de défense a été instituée avec des attributions plus définies pour remplacer la Commission d'approvisionnement militaires et de production et diverses autres commissions.

On a défini les attributions du Groupe permanent. La création d'une Commission des représentants militaires des chefs d'état-major des douze nations permettra de poursuivre sans interruption les consultations entre le Groupe permanent et les représentants des chefs d'état-major de tous les membres de l'OTAN.

La dernière proposition du Canada, savoir, la fusion des trois commissions ministérielles en un seul conseil, au sein duquel les ministres compétents, représenteraient leur Gouvernement, est à l'étude.

Toute critique adressée à l'endroit de l'OTAN doit tenir compte de ce que la première réunion en vue de grouper les douze pays pour assurer leur défense commune ne remonte qu'à quinze mois.

L'organisation du Traité de l'Atlantique-Nord a déjà beaucoup accompli.

1) Les douze nations sont convenues d'agir de concert en vue de leur défense commune; 2) elles ont établi les rouages requis pour combiner leurs efforts; 3) elles ont créé une armée bien coordonnée; 4) elles ont désigné un commandant suprême, qui a visité les douze pays intéressés et aussi l'Allemagne occidentale; les entretiens que nous avons eus ici il y a une semaine avec le général Eisenhower, grand chef militaire dont on pourrait dire qu'il est, dans la mesure d'un douzième, notre général, ont donné des résultats très satisfaisants; 5) elles ont dressé des plans de défense commune, déterminé les besoins en hommes et en matériel et fait le bilan de leurs ressources; 6) chaque pays a annoncé les mesures qu'il entend prendre pour répondre à ces besoins.

Participation du Canada à l'OTAN.—A la lumière de ces renseignements sur l'organisation établie sous le régime du Traité de l'Atlantique-Nord, voyons ce qu'accomplit le Canada.

A la suite de la réunion du comité de la défense, à Paris, en novembre 1949, l'offre du Canada de former des officiers d'armée et du personnel navigant pour les autres signataires du traité de l'Atlantique-Nord a été bien